

# PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

|                        |    |
|------------------------|----|
| Nombre de<br>membres : |    |
| en exercice            | 17 |
| présents               | 15 |
| votants                | 15 |

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 14 mars à 19 heures 00,  
le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff.

Date de convocation : 5 mars 2023.

**Présents :** Pierrick Le Boterff, Nadège David, Michèle Hallier, Philippe Grosset, Valérie Richard, Élisabeth Sicot, Marie-Madeleine Tremblais, Annaïg Colombe, Marie-Joëlle Gougeon, Maryse Talbourdet, Bernard Méhat, Bertrand Métayer, Jean Hallier, Catherine Boudet, Jessie Wirth.

**Absents excusés :**

**Absents :** Béatrice Denoual, Daniel Gicquel

**Secrétaire de séance :** Nadège David.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 00. Il propose de nommer Madame Nadège David secrétaire de séance, ce qui est adopté à l'unanimité. Il propose ensuite l'adoption du Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS en date du 6 décembre 2022, ce qui est voté à l'unanimité. Puis il est passé à l'ordre du jour.

Et qui aura pour objets :

1) Le MarSOINS intervention de Madame Louise Ryo.

Le Marsoins, une unité mobile de prévention en santé, passera dans les communes qui le souhaitent du pays de Redon. Ce dispositif est porté par l'association « A vos soins » qui travaille à la réduction des inégalités d'accès aux soins.

Le MarSOINS ira au plus près de la population en sillonnant le territoire. Il s'installera sur des places de marché, dans les lycées, collèges, dans les quartiers, en zones rurales ; proposera des **dépistages individuels, gratuits et ouverts à tous** (dépistage visuel, auditif, check-up santé, bilan dentaire, informations sur les relations affectives et sexuelle,...) ; informera et orientera les bénéficiaires vers les dispositifs de droit commun.

Le MarSOINS intervient partout et pour tous dans un cadre anonyme, bienveillant et convivial. C'est un véritable lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et d'orientations.

Notre plus-value réside dans le fait que nous intervenons en complément de l'offre locale pour « aller vers » les publics et que nous sommes en capacité de mobiliser des acteurs de santé locaux pour proposer des dépistages gratuits. Vous pourrez retrouver différentes informations et des vidéos sur notre site internet : <https://www.lemarsoins.fr>

Nous travaillons actuellement en partenariat étroit avec l'ARS Bretagne, les CPAMs du 56, 35 et 44, la CPTS du Pays de Redon, le Centre Hospitalier, ... Notre volonté est de collaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités; structures sociales, médico-sociales, sanitaires; écoles, collèges, lycées, centres de formation et d'insertion, ...).

Pour donner suite au contact après la commission CCAS, Mme Ryo nous a proposé une matinée de dépistage dentaire le vendredi 5 mai de 9H30 à 12H, place de la Mairie, nous avons acceptés.

2) Compte de la gestion 2022

**Délibération numéro : CCAS20230101A**

**Objet : Adoption du Compte de la gestion 2022 du CCAS.**

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le compte de la gestion 2022 de Monsieur le Trésorier de Redon, concernant le budget du CCAS, et lui demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier de Redon.

3) Compte administratif 2022

**Délibération numéro : CCAS20230102A**

**Objet : Adoption du compte administratif 2022 du budget du CCAS.**

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022 par Monsieur le Président, sont invités à se prononcer sur ces comptes.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Résultat budgétaire de l'exercice | - 304,58 |
| Résultat antérieur reporté        | 1 227,58 |
| Capacité d'autofinancement        | 923,00   |

Besoin de financement de la section d'investissement

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Résultat d'investissement réalisé | 0,00     |
| Résultat antérieur reporté        | 500,00   |
| Restes à réaliser                 | - 500,00 |
| Besoin de financement             | 0,00     |

Après en avoir délibéré, Monsieur le Président ayant quitté la salle, le CCAS adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022.

4) Affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023

**Délibération numéro : CCAS20230103A**

**Objet : Affectation des résultats 2022 du budget du CCAS sur le budget primitif 2023.**

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS les résultats financiers de l'exercice 2023, et leur rappelle qu'ils doivent se prononcer sur l'affectation comptable du résultat de fonctionnement du compte administratif.

La situation peut se résumer ainsi :

Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| Résultat budgétaire de l'exercice | - 304,58 |
| Résultat antérieur reporté        | 1 227,58 |
| Capacité d'autofinancement        | 923,00   |

Besoin de financement de la section d'investissement

|  |         |
|--|---------|
| Solde d'exécution                            | 500,00  |
| Résultat d'investissement restant à réaliser | -500,00 |
| Besoin de financement                        | 0,00    |

Affectation au financement de l'investissement 0,00

Affectation en report à nouveau de fonctionnement 923,00

Report de l'excédent d'investissement 500,00

5) Budget primitif 2023

**Délibération numéro : CCAS20230104A**

**Objet : Vote du budget primitif 2023 du CCAS.**

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 :

- équilibré en fonctionnement à 4 623,00 €,
- et équilibré en investissement à 500.00 €.

6) Repas du CCAS date à fixer et organisation

**Délibération numéro : CCAS20230105A**

**Objet : Repas du CCAS de l'année 2023.**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le repas annuel du CCAS pour les personnes âgées. Il propose ensuite d'organiser le repas de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A l'unanimité :
  - Fixe la date du repas au dimanche 8 octobre 2023 (sauf raison impérative obligeant le Président à décaler la date),
  - Prévoit une réunion pour l'organisation le mardi 6 juin 2023 à 19 heures en mairie de Saint-Vincent-sur-Oust,
  - Charge Monsieur le Président de l'organisation, des démarches et lui donne tous les pouvoirs,
- Par une majorité de 9 voix pour et 6 voix contre :
  - Adopte pour les gens âgés de moins de 70 ans dans l'année une participation au prix du repas d'un montant de 22 euros, montant valable jusqu'à une nouvelle délibération,
- Au sujet d'une proposition d'augmentation, par une majorité de 12 voix contre et 3 voix pour :
  - N'augmente pas et donc maintient, pour les gens âgés d'au moins de 70 ans dans l'année, une participation au prix du repas d'un montant de 5 euros, montant valable jusqu'à une nouvelle délibération.

Planning croix rouge

|       |            |          |           |
|-------|------------|----------|-----------|
| Jeudi | 06/04/2023 | Jessie   | Jean      |
| Jeudi | 04/05/2023 | Bernard  | Elisabeth |
| Jeudi | 01/06/2023 | Marie-Jo | Philippe  |
| Jeudi | 06/07/2023 | Michèle  | Pierrick  |

Rencontre avec AXA pour un nouveau partenariat pour une mutuelle

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Nadège David,

Pierrick Le Boterff.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le :  
Publié ou notifié le :

